



# BULLETIN D'ADHESION AU SNPSC 2021 INDEPENDANT

**N° ADHERENT :**  
(Cadre réservé au syndicat)

**NOM** (en majuscules) :

**PRENOM** (en majuscules) :

**NOM DE SOCIETE** (en majuscules) :

**ADRESSE** (en majuscules) :

**CODE POSTAL :**

**VILLE** (en majuscules) :

**TELEPHONE :**

**E-MAIL** (en majuscules) :

**SITE WEB** (en majuscules) :

**N° SIRET :**

Je souhaite que l'ensemble de mes coordonnées apparaissent sur le site internet du SNPSC :

OUI

NON

## 1/ COTISATION SYNDICALE : (Obligatoire pour souscrire la RC pro)

Un seul choix possible

### COTISATION DE SOUTIEN

(Non obligatoire), ne permet pas de souscrire de Rc pro, ni d'avoir un droit de vote au SNPSC.

30 €

**COTISATION DE NOUVEL ADHERENT** je suis BE spéléo, DEJEPS canyoning et/ou spéléo, Titulaire ou Stagiaire (joindre justificatifs), je n'ai pas adhéré au syndicat depuis 5 ans, ou je n'ai jamais adhéré au syndicat.

95 €

### COTISATION STAGIAIRE

Je suis stagiaire en cours de formation (DEJEPS Spéléologie ou Canyoning), j'ai déjà adhéré au SNPSC l'an dernier.

125 €

**COTISATION SALARIE** je suis BE spéléo, DEJEPS canyoning et/ou spéléo, je suis salarié pour mon activité d'encadrement.

125 €

**COTISATION CLASSIQUE** je suis BE spéléo, DEJEPS spéléo et/ou canyoning Titulaire, je suis déjà adhérent au SNPSC et j'exerce en tant que travailleur indépendant ou EURL

210 €

## 2/ ASSURANCE RC PRO :

Un seul choix possible

**RC PRO STAGIAIRE** Stagiaire en cours de formation (DEJEPS Spéléologie ou Canyoning) - (joindre justificatifs)

250 €

**RC PRO CHIFFRE D'AFFAIRES INFERIEUR A 3000 €** je suis BE spéléo, DEJEPS spéléo et/ou canyoning Titulaire, j'exerce en tant que travailleur indépendant ou EURL (Joindre copie de la déclaration 2035 année N -1)

250 €

**RC PRO CLASSIQUE** je suis BE spéléo, DEJEPS spéléo et/ou canyoning Titulaire, je suis déjà adhérent au SNPSC et j'exerce en tant que travailleur indépendant ou EURL

480 €

## 3/ OPTION : ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT

Un seul choix possible

Indemnités journalières en cas d'accident dans l'exercice de la profession, à hauteur de 50€/J - 8 jours de carence

100 JOURS :

180 €

200 JOURS :

320 €

300 JOURS :

420 €

Je donne une « **COTISATION VOLONTAIRE (4)** » (sans avantage fiscal) au SNPSC pour aider aux actions syndicales

**Montant du versement :**

Je souhaite recevoir l'attestation individuelle d'utilisation de la fréquence radio du SNPSC afin de prétendre à l'utilisation des différents réseaux de secours en montagne existants :

OUI

NON

**TOTAL :**  
(1+2+3+4)

Paiement par chèque

Paiement par virement bancaire

**Informations importantes :**

- Il est rappelé que seules les activités encadrées par des BE Spéléo ou DE JEPS Spéléo, ou DEJEPS Canyoning sont assurées par le contrat du SNPSC. Ainsi, les sociétés adhérentes employant des professionnels non titulaires d'un BE Spéléo ou DE JEPS Canyoning, ou DEJEPS Spéléo ne sont pas couvertes par le contrat d'assurances du SNPSC pour les activités que ceux-ci encadrent. Il incombe donc à ces sociétés de par leur obligation d'assurance, d'établir un contrat spécifique relatif à cette situation.
- Peuvent adhérer au SNPSC :
  - Les titulaires du BEES 1 Spéléologie, du DEJEPS Spéléologie et/ou Canyoning, les titulaires du DESJEPS Spéléologie
  - Les stagiaires en cours de formation du DEJEPS Spéléologie et/ou Canyoning et du DESJEPS Spéléologie
  - Les associations et sociétés employant des stagiaires ou titulaires des diplômes cités ci-dessus.

**Cochez les cases CARTES/BREVETS/QUALIFICATIONS dont vous êtes titulaire.**

**IMPORTANT** - Pour bénéficier de la couverture assurance CONTRAT GROUPE négocié pour vous par le SNPSC dans la mesure où votre (vos) activité(s) entre(nt) dans le cadre des activités assurées. Vous devez au préalable, obligatoirement avoir transmis la copie de ce(s) diplôme(s) au SNPSC. Si vous êtes déjà adhérents, nous conservons la copie de vos diplômes précédemment envoyés. Envoyez nous vos nouveaux diplômes et attestation de recyclage

BEES 1 Spéléologie:	<input type="checkbox"/> Titulaire	
DE JEPS Spéléologie:	<input type="checkbox"/> Titulaire	<input type="checkbox"/> Stagiaire
DE JEPS Canyoning:	<input type="checkbox"/> Titulaire	<input type="checkbox"/> Stagiaire
DES JEPS Spéléologie	<input type="checkbox"/> Titulaire	<input type="checkbox"/> Stagiaire
Autres diplômes professionnels sportifs: .....	<input type="checkbox"/> Titulaire	<input type="checkbox"/> Stagiaire
Autres diplômes professionnels sportifs: .....	<input type="checkbox"/> Titulaire	<input type="checkbox"/> Stagiaire
Autres diplômes professionnels sportifs: .....	<input type="checkbox"/> Titulaire	<input type="checkbox"/> Stagiaire
Autres diplômes professionnels sportifs: .....	<input type="checkbox"/> Titulaire	<input type="checkbox"/> Stagiaire
<input type="checkbox"/> BAPAAT .....	<input type="checkbox"/> Qualifications fédérales : .....	<input type="checkbox"/> Autres : .....

Je soussigné(e) ..... certifie l'exactitude des renseignements fournis et m'engage à respecter la charte de qualité pour adhérer au syndicat.

Date : .....

Signature de l'adhérent :

**DEFINITION DES ACTIVITES ASSUREES**

- La spéléologie, y compris la spéléologie glacière, le canyon, la via ferrata, le VTT, la randonnée pédestre, la raquette à neige, l'escalade, canoë, kayak rafting et disciplines associées, la course d'orientation. **Sous réserve que l'adhérent au SNPSC assuré soit détenteur des brevets lui autorisant la pratique professionnelle de ces disciplines, qu'il communique au SNPSC une copie des diplômes concernés, et qu'il soit détenteur d'une carte professionnelle en cours de validité.**
- Toutes techniques d'alpinisme pour accéder au lieu de l'activité, tyrolienne avec cordes ou câbles, encadrement de parcours aériens forestiers (à l'exclusion de l'exploitation de parcours publics ou privés)
- Toute action de formation théorique et pratique aux techniques d'évolution sur cordes, y compris pour la formation des cordistes, à l'exclusion des travaux d'accès difficile réalisés.

**ETENDUE TERRITORIALE**

- La garantie s'exerce dans le monde entier sous réserve que la présence, à l'étranger, de l'assuré ou des préposés en mission soit inférieure à six mois.

Il sera adressé à tous les adhérents assurés un exemplaire du résumé du contrat d'assurance en même temps que l'attestation d'assurance.

**Cadre réservé au syndicat**

Date de paiement
Banque
N° de chèque/Ordre de virement
Montant

<input type="checkbox"/> Reçu
<input type="checkbox"/> Attestation d'assurance
<input type="checkbox"/> Exemplaire du contrat
<input type="checkbox"/> Fichier

**Syndicat National des Professionnels de la Spéléologie et du Canyon**

*Régi par le Code du travail*

Pôle Secrétariat - Le Rocher Rond - Hameau de Lachaup - 05250 LE DEVOLUY



## MODALITES DE PAIEMENT DE VOS COTISATIONS ET ASSURANCES

### Par chèque :

Votre chèque doit être libellé à l'ordre du Syndicat National des Professionnels de la spéléologie et du Canyon. Merci d'envoyer votre dossier complet (bulletin d'adhésion, justificatifs et chèque) à l'adresse suivante :

**Syndicat National des Professionnels de la Spéléologie et du Canyon**  
**Pôle Secrétariat**  
**Le Rocher Rond**  
**Hameau de Lachaup**  
**05250 LE DEVOLUY**

### Par virement bancaire :

Merci d'envoyer votre dossier complet (bulletin d'adhésion et justificatifs) soit par :

- mail à l'adresse suivante [snpsc@free.fr](mailto:snpsc@free.fr)
- par courrier postal à l'adresse suivante :

**Syndicat National des Professionnels de la Spéléologie et du Canyon**  
**Pôle Secrétariat**  
**Le Rocher Rond**  
**Hameau de Lachaup**  
**05250 LE DEVOLUY**

A réception de votre dossier nous vérifierons la validité de votre dossier et nous vous communiquerons le RIB du SNPSC pour que vous puissiez effectuer votre virement.

### Remarques:

- L'assurance prend effet le lendemain de l'envoi du bulletin d'adhésion à 0 heure, la date de la poste ou du mail faisant foi, et prend fin le 31 Décembre de l'année en cours (sous réserve que votre dossier soit complet et que le chèque/virement bancaire soit encaissé sans incident).
- Le règlement se fait en un seul paiement.

**Syndicat National des Professionnels de la Spéléologie et du Canyon**  
Pôle Secrétariat - Le Rocher Rond - Lachaup 05250 LE DEVOLUY  
Tel : 06.46.00.87.13  
Courriel : [snpsc@free.fr](mailto:snpsc@free.fr)  
[www.snpsc.org](http://www.snpsc.org)